Réf. Farde e-Assemblées : 2614045

N° OJ : 288

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/09/2024

Objet : Sports.- Asbl "Brussels Basketball".- Subside d'investissement : 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Brussels Basketball";

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement de 15.000,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2024 à l'attention de l'asbl l Brussels Basketball pour le projet d'habillage des espaces du Centre Sportif de Neder-over-Heembeek (stickers, citations, logos, photos) dans la salle de Fitness, dans les vestiaires, sur les sols, (n° de projet d'investissement BM10-239-2009).

Article 2 : La dépense à l'article 1 est couverte par un emprunt.

Annexes :